

Situation en Méditerranée et nécessité d'une approche globale de l'Union européenne de la question des migrations

2015/2095(INI) - 12/10/2015

Le Conseil des affaires étrangères a adopté des **conclusions sur les migrations** dans le contexte de la crise sans précédent des migrants et des réfugiés, à laquelle l'UE est actuellement confrontée, crise marquée par une forte augmentation des flux migratoires mixtes sur la route de la Méditerranée orientale et des Balkans occidentaux, parallèlement à un flux constant sur l'itinéraire de la Méditerranée centrale.

Le Conseil a déclaré que ces crises confirmaient la **nécessité pour l'UE de disposer d'une politique extérieure globale et équilibrée en matière de migration et d'asile** tout en réaffirmant son attachement aux droits de l'homme, y compris à la situation des femmes et des filles ainsi que d'autres personnes et groupes vulnérables.

S'attaquer aux causes profondes des flux migratoires : le Conseil a confirmé sa détermination à mobiliser tous les instruments et politiques appropriés et à soutenir les efforts visant à s'attaquer aux causes profondes des flux migratoires, en particulier les conflits, l'instabilité politique, les violations des droits de l'homme, le faible niveau de développement socio-économique, y compris les possibilités d'emploi insuffisantes, la mauvaise gouvernance et le changement climatique.

À cet égard, il continue d'appuyer les **initiatives diplomatiques menées par les Nations unies en vue de trouver des solutions aux conflits en Syrie et en Libye**, avec le soutien de l'action de la haute représentante/vice-présidente (HR/VP), de la Commission et des États membres.

L'importance de **coopérer étroitement avec les premiers pays d'asile, les pays d'origine et les pays de transit** a également été soulignée.

Coopération avec la Turquie : le Conseil a plaidé pour un renforcement de la coopération entre l'UE et la Turquie pour ce qui est du soutien aux réfugiés et des migrations, et appelé à trouver **un accord avec ce pays** qui s'inscrirait dans le cadre d'un programme global reposant sur des engagements mutuels.

Financement : le Conseil a salué la décision d'augmenter le financement du **fonds régional d'affectation spéciale de l'UE** qui a été établi récemment en réponse à la crise syrienne (fonds «Madad») et doté de ressources UE supérieures à 500 millions EUR qui doivent être complétées par des contributions des États membres de l'UE et d'autres pays. Il a proposé d'en étendre la portée aux Balkans occidentaux.

Dialogue avec les pays africains : le Conseil a souligné l'importance d'engager un dialogue global avec les pays africains d'origine et de transit afin de **gérer conjointement les flux de migrants et de demandeurs d'asile**, dans un esprit de partenariat, d'adhésion au processus et de responsabilité partagée.

Dans ce contexte, il a appelé à **renforcer les liens avec les partenaires africains** par l'intermédiaire du dialogue UE-Afrique sur les migrations et la mobilité, des stratégies (Sahel, Corne de l'Afrique, Golfe de Guinée) et des dialogues (Rabat, Khartoum) de l'UE au niveau régional, ainsi que de l'accord de partenariat de Cotonou.

Dialogues de haut niveau sur les migrations : de tels dialogues sur les grands objectifs en matière de migration et d'asile devraient être encouragés, être menés dans un esprit de partenariat et contribuer à

déterminer les moyens de pression et à intensifier la coopération, en particulier sur la question de la réadmission.

Le Conseil a invité la Commission, conjointement avec le SEAE, à **proposer, dans un délai de six mois, des ensembles de mesures complets** et adaptés à chaque situation en vue de renforcer la coopération globale avec les pays tiers, **afin d'assurer la mise en œuvre effective des dispositions en matière de réadmission et de retour.**

Coopération avec des partenaires internationaux : invitant la communauté internationale à accroître ses efforts pour faire face à la crise actuelle, le Conseil a demandé de renforcer la coopération avec des partenaires internationaux essentiels et **avec les Nations unies**, en particulier le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ainsi qu'avec des organisations comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Lutte contre les réseaux criminels de trafiquants et de passeurs : réaffirmant que cette question restait une priorité, le Conseil s'est félicité du passage à la deuxième phase de l'opération **EUNAVFOR MED SOPHIA en haute mer**. Il a invité la HR/VP à poursuivre son action afin de permettre le passage aux phases successives de l'opération. Il a également demandé le renforcement de la mission EUCAP Sahel Niger.

Lybie : rappelant qu'un règlement du conflit en Libye restait un élément déterminant dans tout effort visant à s'attaquer aux flux migratoires passant par la Méditerranée centrale, le Conseil a rappelé que l'UE était prête à **reprendre son soutien aux autorités libyennes pour lutter contre la migration irrégulière**, notamment dans les domaines de la gestion des frontières et de la lutte contre la traite des êtres humains.